



Organisme Certificateur
de la branche du Sport



Commission Paritaire Nationale
Emploi Formation

Numéro du certificat AESA - 2025 - 005232 - K



Sport CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Animateur d'escalade sur structure artificielle

- La **Fédération Française de la montagne et de l'escalade** déléguée pour la mise en œuvre du certificat de qualification professionnelle (CQP) d'Animateur d'escalade sur structure artificielle,
- Vu la décision du Directeur Général de France Compétences en date du 26 Janvier 2022 et pour une durée de 3 ans portant sur l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles RNCP 36154, code NSF 335
- Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP
- Vu l'avenant n° 96 du 21 novembre 2014 à la CCNS portant création du CQP,
- Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- Vu la décision délibérative du jury réuni le 09/09/2025 à PARIS,

L'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport) et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'**Animateur d'escalade sur structure artificielle**,

Niveau 4 de qualification du Cadre National des Certifications Professionnelles et du Cadre Européen des Certifications,
à Thomas CHAMPION né(e) le 20/11/1990 à VIENNE, (FRANCE)

Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine de l'activité escalade sur structure artificielle.

Fait à Paris, le 12/09/2025

Pour la CPNEF sport
La Présidence

Pour l'OC SPORT
La Présidence

Le titulaire